

# TERRAIN MULTISPORT



## ENTRETIEN ET MAINTENANCE D'UN TERRAIN MULTISPORT



Un terrain multisport, autrement appelé City Stade permet, comme son nom l'indique, de pratiquer tout un panel de sports (football, handball, basket-ball, volley-ball, tennis, badminton, tennis-ballon, hockey sur gazon, etc.) sur un unique espace. Véritable lieu de rencontre intergénérationnel, ce type d'infrastructure polyvalent et en accès libre est un vrai atout pour une commune.

Cependant, et même si les terrains multisports sont des structures solides, de par leur exposition aux intempéries et aux sollicitations intensives des usagers (impact ballons, coups de pied...), ils méritent un entretien régulier. Or, ces opérations ne s'improvisent pas, elles ne relèvent pas du coup par coup mais d'une organisation réfléchie. Voire même, par certains aspects de procédures formalisées.

Cette fiche élaborée par Qualisport grâce à l'expertise d'entreprises ayant obtenu la qualification QUALISPORT et avec la contribution de ses partenaires propose de nombreux conseils d'entretien.

### ▶ À SAVOIR

Pour se poser les bonnes questions avant même l'implantation d'un tel équipement sur sa commune, consulter notre autre fiche "IMPLANTATION D'UN TERRAIN MULTISPORT : FONDAMENTAUX"

## DE LA MAINTENANCE DE ROUTINE...

Il s'agit de contrôles simples, visuels et réguliers portant sur les défauts évidents et rapidement détectables (hebdomadaires ou tous les 15 jours) pour assurer un bon état de propreté en enlevant les corps étrangers sur le sol (détritus, feuilles mortes, chewin-gum, verre brisé, ...) ou les éléments cassés et pour effectuer une vérification de l'état de la structure et du sol (lisibilité des marquages, aspects des surfaces...).

Ces contrôles ne réclament aucune technicité particulière.

Dans le cas d'un équipement soumis à une utilisation intensive ou pouvant faire l'objet d'actes de vandalisme, un contrôle plus fréquent, voire quotidien peut se révéler nécessaire.

## ... AUX CONTRÔLES FONCTIONNELS ET À LA MAINTENANCE CORRECTIVE

*"Des contrôles fréquents sont conseillés toutes les semaines. Par trimestre, il faudra être bien plus attentif avec des contrôles fonctionnels, en bougeant ou secouant les éléments par exemple",* indique Florian MICHALLET, responsable commercial Transalp.

En fait, pour optimiser le fonctionnement et la durée de vie des terrains, 3 types de démarches complémentaires sont recommandées, par référence aux normes :

- Les contrôles simples de nature visuelle, généralement effectués par le gestionnaire.
- Des vérifications plus poussées, mensuelles à trimestrielles, qui peuvent entrer dans le cadre d'un contrat de maintenance entre le gestionnaire et une société spécialisée (pour 3 ou 4 contrôles annuels généralement). Cela permet de remédier aux détériorations ou de restaurer le niveau de sécurité indispensable des surfaces et des équipements.
- Des vérifications approfondies, semestrielles, annuelles mais plutôt tous les deux ans avec des tests de charge comme l'exigent les normes et textes de référence.\*

### ▶ À SAVOIR

Le gazon synthétique apporte une plus-value au terrain multisports. Mais *"Le gazon synthétique demande un entretien particulier avec un brossage régulier, un garnissage de sable aussi. C'est plus adapté pour les pratiquants de football, mais tout aussi homologué pour le basket",* analyse Florian MICHALLET.

Et Matthieu LEGOFF, société Sport Développement Urbain, de compléter *"[...] Si vous avez un gazon synthétique, il faut le nettoyer, le brosser, à raison de cinq-six fois par an. Ce gazon ne doit pas être compacté, il faut l'aérer pour relever le brin du gazon et rajouter du sable quand c'est nécessaire pour garder le brin relevé."*

\* Test de charge tous les deux ans entre 400 et 500 € (soit au forfait, soit facturé au nombre de tests).



Les pouvoirs publics ont pris la décision de réglementer certains types d'équipements à la suite d'un nombre important d'accidents, parfois graves. En ce sens, le décret n°2016-481 du 18 avril 2016 est un texte important à connaître (voir aussi "pour aller plus loin"). Il constitue une base pour les gestionnaires ou les élus locaux pour organiser l'installation et l'entretien des dits équipements dans les conditions de sécurité exigées. Ainsi, des plans prévisionnels de maintenance des équipements doivent être élaborés par chaque gestionnaire ou chaque exploitant, en fonction de la configuration des aires dont il a la responsabilité, de la nature et du nombre des équipements qui y sont implantés, de la fréquentation des lieux, etc. Ils définissent les actions à entreprendre pour chaque site et précisent ce en quoi elles consistent. Ils doivent être accompagnés des documents attestant leur réalisation. C'est pourquoi il convient aussi de garder une traçabilité dans un registre dédié (cahier concernant l'entretien) en respect de la norme NF EN 15312+1A "Équipements sportifs en accès libre - Exigences, y compris de sécurité, et méthodes d'essai". Et il est recommandé d'organiser la tenue de ce registre de telle sorte qu'il soit possible de retrouver les vérifications successives effectuées sur un équipement donné.

Pour Benoît WANNER, Responsable de l'activité multisports chez Casal Sport *"Des exemples de points de contrôle d'exploitation sont la propreté, les dégagements du sol de l'équipement, les finitions de la surface du sol, les fondations exposées, les arêtes vives, les pièces manquantes, l'usure excessive (de pièces mobiles) et l'intégrité structurelle. Il est conseillé de réaliser le contrôle d'exploitation à une fréquence mensuelle à trimestrielle. Il convient d'accorder une attention particulière aux pièces "scellées" à vie et à l'équipement dont la stabilité dépend d'un seul poteau. Le contrôle annuel principal peut exiger l'excavation ou le démontage de certaines pièces. Là aussi il est primordial d'accorder une attention particulière aux pièces "scellées" et à la stabilité."*

## **NOTRE CONSEIL**

Les vérifications semestrielles à annuelles consistent en des opérations importantes, devant être effectuées par des personnes qualifiées, procédant à des examens détaillés des structures et de leurs fondations. Il est conseillé de les confier à des services ou entreprises spécialisées, à même de s'en charger.



D'une part, il est recommandé de conserver les documents fournis par le fabricant durant toute la durée de vie de la structure : notice d'installation, de montage, d'utilisation et d'entretien.

D'autre part, les exploitants ou les gestionnaires des équipements installés doivent établir un plan de vérification et d'entretien qui précisera notamment la périodicité des vérifications. Ils tiennent à la dispositions des agents chargés du contrôle ce plan ainsi qu'un registre comportant, pour chaque site, la date et les résultats des essais et contrôles effectués.

# Calendrier relatif à la maintenance des terrains multisports

Périodicité	Opération de maintenance	Détails des vérifications et actions
Hebdomadaire ou tous les 15 jours (voire même quotidien)	<b>Contrôle visuel de routine</b> : mesures préventives destinées à maintenir le niveau de sûreté et les performances de l'équipement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de la propreté de l'aire avec ramassage des papiers, éclats de verres et autres débris ou souillures ;</li> <li>Entretien des espaces libres et nettoyage des abords ;</li> </ul> <p>Vérification (et maintenance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des fixations ;</li> <li>Des peintures et traitements de surface ;</li> <li>Des surfaces d'amortissement de l'impact ;</li> <li>Des paliers (lubrification)</li> </ul> <p>Pour les sols (si gazon) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Marquage des équipements afin d'indiquer le niveau zéro de la surface amortissante et remise à niveau des matériaux granulaires sans cohésion.</li> </ul>
À intervalles de 1 à 3 mois ou à la fréquence indiquée dans les instructions du fabricant	<b>Contrôle fonctionnel</b> : contrôle qui permet de vérifier le fonctionnement et la stabilité de l'équipement et de prendre les mesures pour remédier aux détériorations ou pour restaurer le niveau de sécurité d'utilisation (renouvellement des soudures, remplacement des parties défectueuses ou usées...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification d'ensemble visuelle et tactile : fractures/fissures, aspérité, rugosité, coincement de cordons de capuchons de vêtements, coincement de tête ;</li> <li>Vérification des socles et fixations au sol (si platines) : corrosion en surface et en profondeur, contrôle manuel (manipulation latérale et d'avant en arrière) du jeu entre les éléments ou les liaisons, resserage des écrous, vérification de la présence de caches écrous ;</li> <li>Vérification des fixation des grilles : contrôle de la bonne tenue de la visserie sur l'ensemble des poteaux et grilles, remplacement des pièces usées ou défectueuses ;</li> <li>Vérification de l'état des panneaux et des buts : contrôle des supports de basket, soudures, panneaux et cercles ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Désherbage et démoussage ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surface amortissante synthétique : vérification si trous, fissures, obstacles dans la zone de sécurité. Contrôle de la régularité du sable.</li> <li>Autre surface amortissante (gravillons...) : vérification de la dureté ou présence d'obstacles dans la zone de sécurité.</li> </ul>
Semestriel ou annuel	<p>Contrôle effectué pour constater d'une part le niveau de sûreté globale des équipements, des fondations et des surfaces et d'autre part, les éventuelles variations suite à des réparations ou remplacement d'éléments, par exemple.</p> <p>Ce contrôle doit être effectué par des personnes compétentes et conformément aux instructions du fabricant.</p>	<p>En sus des vérifications trimestrielles, vérification des fixations au sol (scellement direct).</p> <p>Concernant le gazon synthétique : brossage avec un balais rigide afin de relever les fibres et éviter qu'elles rentrent dans le sable + sablage.</p> <p>Autres sols : nettoyage au karcher, remise en peinture si besoin.</p>
Tous les 2 ans	<p><b>Contrôle de charges des équipements sportifs</b> (cages de foot, hand ou hockey, but de basketball).</p> <p>Le décret n° 2016-481 du 18 avril 2016 oblige l'installateur à la fourniture d'un rapport d'essai de charges et le gestionnaire à renouveler ces essais tous les 2 ans. Après l'essai, l'équipement et le système de fixation ou de contrepoids ne devront pas avoir subi de rupture, déplacement ou déformation.</p>	<p><b>Pour les cages de buts de foot, hand ou hockey :</b> Un essai statique sera réalisé en suspendant une charge de 180 kg verticalement au milieu de la barre transversale de la cage pendant une durée d'une minute. La charge devant être distante du sol de 20 cm.</p> <p><b>Pour les poteaux de basket :</b> Un essai statique sera réalisé en suspendant une charge de 320 kg verticalement à partir du point d'ancrage reliant le cercle du panier au panneau, pendant une durée d'une minute. La charge devant être distante du sol de 20 cm.</p>

## Pour aller plus loin

- Pour plus d'informations et un accompagnement personnalisé, vous pouvez prendre contact avec les entreprises ayant obtenu la qualification "720 - Plateaux/Terrains multisports", "800 - Maintenance Aires de jeux", "801 - Maintenance structures sportives et de loisirs" et/ou "801 - Maintenance matériels sportifs", en consultant : <https://www.qualisport.fr/annuaire/>
- Voir la norme Afnor NF EN 15312 +A1 "Équipements sportifs en accès libre - Exigences, y compris de sécurité, et méthodes d'essai" qui s'applique aux équipements sportifs en accès libre, destinés à être installés de manière permanente, permettant de pratiquer un ou plusieurs sports (tels que le badminton, le basket-ball, le football, le handball, le hockey, le tennis de table, le tennis, le volley-ball) et dont l'accès n'est pas réglementé, ni nécessairement surveillé.
- La norme NF S 52-409 "Équipements sportifs - Modalités de contrôle des buts sur site"
- Le décret n°2016-481 du 18 avril 2016 fixant les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle et les buts de basket-ball. Il est complété par l'avis de mai 2016 listant les normes volontaires donnant présomption de conformité.
- Enfin, les articles R.322-19 et R.322-25 du Code du sport.

### Contributions / Remerciements

Fiche réalisée par l'Association QUALISPORT avec les contributions des entreprises qualifiées : Agorespace, Casal Sport, Sport Développement Urbain, Transalp, Gogy SARL et l'appui de Freddy MOREL (société Prelud).

Rédacteur : Frédéric LESMAYOUX

Publication : septembre 2023



Depuis 1976, QUALISPORT est un acteur global de la qualité des matériels et équipements sportifs et de loisirs.

En toute indépendance et sur la base des cahiers des charges qu'il définit avec les meilleurs experts des professions, QUALISPORT attribue au terme d'une instruction exigeante et transparente ses qualifications aux entreprises qui remplissent les conditions d'attribution.

Pour les maîtres d'ouvrages cela facilite leur démarche de sélection d'entreprises compétentes lors d'attribution de marchés publics ou privés.

En acceptant de se soumettre à une évaluation rigoureuse, les entreprises qualifiées attestent quant à elles de leur volonté de contribuer à la qualité et aux performances des produits et services qu'elles proposent.